

COLZA

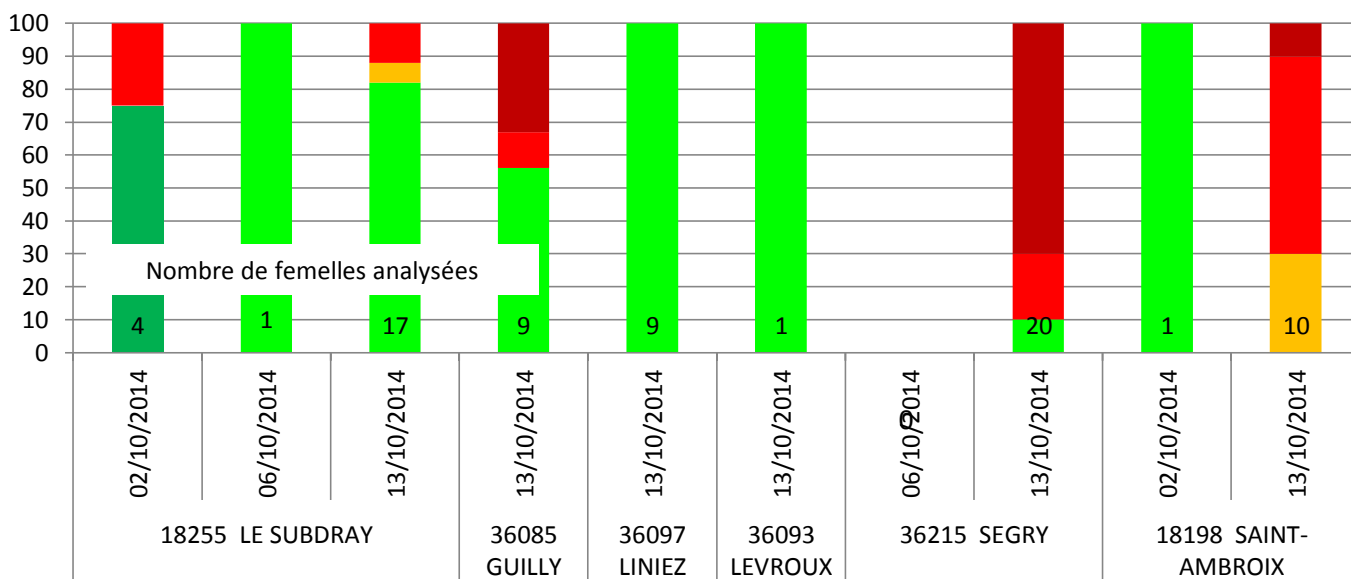
CHARANÇON DU BOURGEON TERMINAL

En complément du BSV n° 7 du 14 octobre 2014.

Voici les données de maturations disponibles pour le 13 octobre 2014.

Il est important de relativiser les résultats du 2 et 4 octobre 2014 en raison du faible nombre de femelles qui ont pu être disséquées. En lien avec les premières observations de pontes, on observe la présence de femelles ayant déjà pondu (cf. BSV n° 7 pour caractériser le risque).

Résultat de maturation des femelles de charançons du bourgeon terminal – Réseau BSV Centre



- % de femelles ayant déjà pondu
- % femelles prêtes à pondre (des ""œufs"" dans les oviductes communs)
- % femelles avec ""œufs"" de taille définitive, oviductes communs vides
- % femelles sans ""œufs"" de taille définitive
- % femelles maturation ovarienne non engagée



Abonnez-vous **gratuitement**
aux BSV de la région Centre
<http://bsv.centre.chambagri.fr>



Bulletin Colza rédigé par le CETIOM en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher à partir des observations réalisées cette semaine par : AGRIAL, AGRICULTEUR, AGRINEGOCE SAS, AGROPITHIVIERS, AXEREAAL - AGRALYS, AXEREAAL - EPIS CENTRE, CA 18, CA 28, CA 36, CA 37, CA 41, CA 45, CAPROGA, CETA CHAMPAGNE BERRICHONNE, CETIOM, COC, EPLEA CHATEAUROUX, ETS BODIN, ETS VILLEMONT, FDGEDA DU CHER, FREDON 37, FREDON CENTRE, INTERFACE CEREALES, LYCÉE AGRICOLE DU CHESNOY, PIONEER SELECTION, SCAEL, TERRENA POITOU, UCATA.
Relecteurs complémentaires: la Chambre d'Agriculture de l'Indre, SRAL Centre.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

